

## FORMULAIRE INSCRIPTION

A remettre accompagné du règlement intérieur signé (page 2)

Cours par semaine	Normal	Réduit *
<b>A L'ANNÉE 35 semaines</b> Du 1 septembre 2025 au 26 juin 2026		
1 cours	11 € / cours soit 385 €	9 € / cours soit 315 €
2 cours	9 € / cours soit 630 €	7 € / cours soit 490 €
Illimité (3 cours et +)	Moins de 7 € / cours soit 735 €	Moins de 5 € / cours soit 576 €
<b>AU TRIMESTRE</b>		
<b>1<sup>er</sup> trimestre 14 semaines</b> Septembre-décembre		
1 cours	14 € / cours soit 196 €	12 € / cours soit 168 €
2 cours	12 € / cours soit 336 €	10 € / cours soit 280 €
Illimité (3 cours et +)	Moins de 10 € / cours soit 420 €	Moins de 8 € / cours soit 336 €
<b>2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> trimestre 10 à 11 semaines</b> Janvier-mars    avril-juin		
1 cours	14 € / cours soit 140 €	12 € / cours soit 120 €
2 cours	12 € / cours soit 240 €	10 € / cours soit 200 €
Illimité (3 cours et +)	Moins de 10 € / cours soit 300 €	Moins de 8 € / cours soit 240 €
<b>CARTE 10 cours valable 6 mois (suspendue juillet-août)</b>		
A la carte	16 € / cours soit 160 €	14 € / cours soit 140 €

Jour	Horaire	Cours	Prof
LUNDI	17h - 18h 18h15 - 19h15	Hatha Vinyasa	Assel Mouna
MARDI	10h - 11h 12h15 - 13h15 17h30 - 18h30	Hatha Hatha Hatha	Mouna Assel Assel
MERCREDI	18h15 - 19h15 19h30 - 20h30	Hatha Yoga doux - yin	Mouna Mouna
JEUDI	10h - 11h 18h15 - 19h15 19h30 - 20h30	Hatha Hatha Power Yoga	Mouna Assel Assel
VENDREDI	10h - 11h 12h15 - 13h15 17h15 - 18h15	Yoga doux - yin Hatha Vinyasa	Assel Pauline Antoine

\* Tarif réduit : étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaire RSA, parents famille nombreuse, intermittents du spectacle, + de 60 ans.

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Nombre de cours par semaine (hors carte 10 cours) entourez la formule choisie :    **1**    **2**    **illimité**

**Cours choisis** jour(s) et horaires(s). En formule 1 ou 2 cours par semaine, si vous manquez votre cours vous pouvez rattraper ponctuellement sur un autre créneau, merci d'indiquer uniquement le ou les deux cours régulier(s) ci-dessous. En illimité ou carte 10 cours vous avez accès à tous les cours, merci d'indiquer simplement les créneaux sur lesquels vous pensez venir le plus souvent :

.....  
 .....

Durée abonnement entourez la formule choisie :    **Année**    **Trimestre**    **Carte 10 cours 6 mois**

Tarif entourez le type de tarif :    **Normal**    **Réduit**

Règlement entourez le mode de règlement choisi :    **Espèces**    **Chèque(s)**

**Frais d'inscription annuelle de 15 € additionnés au règlement (au premier règlement si en plusieurs fois).**

Paiement en 1 fois : ..... €    Paiement en 2 ou 3 fois par chèques : Octobre ..... €  
 Janvier..... €  
 Avril ..... €

## REGLEMENT INTERIEUR

**Je, soussigné(e)**.....  
**Né(e) le** .....

### Prends connaissance du règlement suivant :

- Le forfait annuel s'étend de septembre à juin sur 35 semaines hors vacances scolaires. Jusqu'à fin décembre un prorata du forfait annuel vous est proposé à partir de 30 semaines de cours restant sur l'année scolaire. A partir de janvier l'inscription se fait uniquement au forfait trimestriel ou à la carte 10 cours jusqu'à juin. Les cartes encore en cours de validité fin juin sont suspendues juillet-août et utilisables sur la rentrée suivante.
- Le forfait trimestriel s'étend sur 3 périodes : septembre à juin, janvier à mars, avril à juin. Le 1<sup>er</sup> trimestre dure 14 semaines hors vacances scolaires, un prorata du forfait est appliqué à partir de 11 cours restant. Le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> trimestre font entre 10 et 11 semaines hors vacances scolaires, un prorata du forfait trimestriel est appliqué à partir de 8 cours restant. Si vous avez manqué les premiers cours du trimestre avant le prorata, vous avez la possibilité de les rattraper.
- Les cours manqués ponctuellement sur un abonnement peuvent être rattrapés sur la période du forfait en cours. Vous pouvez vous présenter sur un autre créneau de séances hebdomadaires, selon les disponibilités. Les cours manqués ne peuvent être rattrapés sur des ateliers ou stages (hors abonnement), ils sont uniquement rattrapables dans le cadre des cours hebdomadaires.
- Les cours manqués pour raison médicale de longue durée ouvrent droit à un avoir utilisable sur une prochaine inscription. Les cours manqués pour cause de déménagement sont remboursés. Dans le cas d'une absence pour raison médicale ou déménagement, nous vous remercions de nous présenter un justificatif.
- Les cours sont assurés par les enseignants de Yogami qui pourront être remplacés si nécessaire.
- Il n'y a pas de cours hebdomadaires durant les congés scolaires. Des ateliers et stages pourront être proposés (hors abonnement).
- Les élèves s'engagent à prendre soin du matériel mis à leur disposition, à maintenir propres les locaux, à ne pas fumer ni manger dans leur enceinte et à éteindre leurs téléphones portables durant les cours.
- Les élèves restent seuls responsables des objets personnels perdus ou égarés sur les lieux des cours.
- Les élèves doivent être couverts en responsabilité civile par une assurance personnelle, la responsabilité des enseignants ne pouvant en aucun cas être engagée pour tout préjudice corporel, moral ou matériel.

**Et m'engage à le respecter.**

**Fait à Strasbourg, le**.....

**Signature :**

**EXEMPLAIRE A REMETTRE A YOGAMI**